



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 27 REPRESENTES : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 6 décembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 19 décembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentées : Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</i></p>
--	---

Délibération n°32

Rapporteur : Mme Pauline BRESSE

Objet : Ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2023

Vu la demande formulée par courrier par l'enseigne CARREFOUR MARKET – Groupe Provencia, pour le magasin sis 14 rue Antoine Borrel – 73400 UGINE ;

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite Loi Macron, relative à la dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail situés en zone touristique et dérogation sur décision du Maire ;

Vu les articles L3132-26 et L3132-27 du code du travail ;

Vu l'article L3132-25-4 du code du travail, qui indique que « Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche sur le fondement d'une telle autorisation » ;

Vu la demande du commerce de détail alimentaire d'ouverture dominicale pour l'année 2023 des dimanches suivants :

- 03 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

La décision de M. le Maire doit être prise par arrêté municipal après avis du Conseil Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis à l'ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2023 sur la commune d'Ugine aux dates citées ci-dessus.

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 11 abstentions (Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Michel CHEVALLIER, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Sophie BIBAL, Mme Annabelle MOREL, Mme Pauline BRESSE, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Michel VARRONI) et 3 oppositions (M. Eric FUSS ayant le pouvoir de Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET) émet un avis à l'ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2023 aux dates mentionnées ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221212-20221212_DE32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

